



## Programme « Réserve à incendie, réserve de biodiversité »

RETOUR D'EXPERIENCE



### Contexte

Un partenariat a été établi entre le CPIE Mayenne Bas-Maine et le SDIS 53 afin de concilier enjeux de sécurité et environnementaux sur les 9000 points d'eau en **réserves à incendies** que compte le territoire de la Mayenne. Ce projet fait suite à une précédente collaboration entre le CPIE et le SDIS 53 pour l'élaboration d'une plaquette "*Réserves à incendies, réserve à amphibiens*" dans le cadre d'un projet de création et restauration de mares, et du projet du CPIE **Gestion patrimoniale des étangs** qui avait permis la création d'un guide des bonnes pratiques de gestion et d'une charte d'engagement des propriétaires d'étangs.



### Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'engager les propriétaires d'étangs à s'investir dans une double démarche : la **mise à disposition de l'étang pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie** et la **mise en place d'une gestion durable et écologique de l'étang** pour la protection de la ressource en eau et la préservation de la biodiversité. Il permet aussi de mobiliser les pompiers du département à devenir des **porte-paroles de l'environnement**.

Le CPIE a un rôle de **formation sur les enjeux d'eau et de biodiversité auprès des pompiers** (un référent par caserne) qui présenteront la démarche aux propriétaires. Les propriétaires peuvent s'engager selon 3 niveaux différents présentés dans la charte, allant jusqu'à un **accompagnement personnalisé du CPIE pour la gestion durable de l'étang**.

### A retenir...

Ce projet co-construit par le SDIS et le CPIE sur une durée initiale de 5 ans (2022-2026), permet grâce à un fonctionnement multi acteurs d'engager les propriétaires d'étangs dans la protection de la ressource en eau et de la biodiversité.



Raphaël Vendé

Chargé de mission eau, milieux aquatiques et humides

✉ [raphael.vende@cpie-mayenne.org](mailto:raphael.vende@cpie-mayenne.org)